

2012 DPA 81 Avenant n° 2 au marché de travaux pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle, 61 rue du Javelot (13e).

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2006 DPA 161 en date des 10 et 11 juillet 2006 approuvant le principe de réalisation des travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle sise 61 rue du Javelot à Paris (13ème) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Vu la délibération 2009 DPA 16 en date des 9 et 10 mars 2009 approuvant les modalités de passation du marché de travaux relatif à la restructuration et à l'extension de l'école maternelle 61 rue du Javelot (13ème)

Vu l'avis émis par le Conseil du 13ème arrondissement en sa séance du ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 20 septembre 2012,

Vu le projet de délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'un avenant au marché de travaux

Sur le rapport présenté par M..... au nom de la ème Commission ;

Délibère

Article 1 Est approuvé l'avenant n° 2 au marché de travaux, joint à la présente délibération.

Article 2 M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit avenant n° 2 au marché de travaux, avec l'entreprise EIFFAGE Construction Ile de France.

Article 3 La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, article 2313, rubrique 211, mission 90002-99-0030 du Budget d'Investissement de la Ville de Paris, exercice 2012 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.